



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV43 St et Rég 5

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
16 septembre 2025

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Trinquesse Jean-Louis.

Début de la réunion : 10 h 00

Entente jeunes – saison 2025-2026

La commission prend note et valide les ententes jeunes suivantes :

Catégorie U7 :

- Sergines 2 / St Sérotin 2
- Toucy / Champignelles
- Toucy 2 / Champignelles 2
- Flogny / Varennes

Catégorie U9 :

- Toucy / Champignelles
- Toucy 2 / Champignelles 2

Catégorie U11 :

- Courson / Andryes
- Toucy / Champignelles
- Toucy 2 / Champignelles 2

Catégorie U13 D2 :

- Toucy / Champignelles

Catégorie U13 D3 :

- Toucy 2 / Champignelles 2

Fin de la réunion : 10 h 30.

Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »